



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Armement prévu pour les futures Frégates de Défense et d'Intervention (FDI)

Question écrite n° 9784

Texte de la question

Mme Anne-Laure Blin appelle l'attention de M. le ministre des armées sur l'armement prévu pour les futures frégates de défense et d'intervention (FDI) de la Marine nationale. Alors que les incertitudes géopolitiques mettent en évidence un réel besoin de réarmement des armées française et européenne, la Marine nationale vise un objectif de 15 frégates de premier rang d'ici à 2030. Ces FDI, frégates hautement technologiques, doivent à terme remplacer les frégates légères furtives de classe La Fayette. Bien que ces navires rencontrent un succès à l'export, leur arrivée se fait attendre pour le territoire national, alors même que la Grèce, qui a passé commande en 2021, recevra ses bâtiments dès l'année prochaine. En outre, les FDI destinées à l'exportation sont mieux armées, disposant d'un nombre doublé de cellules de lancement, démontrant la possibilité d'un renforcement de leur armement. La presse spécialisée rapporte qu'une étude portant sur l'ajout de trois frégates supplémentaires est en cours, allongeant d'autant des délais de production déjà difficilement compressibles pour les chantiers de Lorient. Or l'urgence est de mise. Elle lui demande donc s'il envisage d'augmenter le nombre de cellules de lancement sur les FDI destinées à la Marine nationale ou si, à défaut, des prospectives sont menées en ce sens.

Texte de la réponse

Dans le cadre des annonces relatives aux mesures de réarmement, faites par le Président de la République le 13 juillet 2025, l'accent sera mis dans le domaine naval sur le renforcement des unités de premier rang, en particulier dans les domaines de la défense anti-aérienne multicouche et de la connectivité. Les travaux menés par le ministère des armées et des anciens combattants intègrent notamment les retours d'expérience issus des conflits et des opérations militaires en cours, notamment en mer Rouge, où la marine nationale est déployée dans le cadre de la mission Aspides. Pour les nouvelles frégates de défense et d'intervention (FDI), cela se traduit par un doublement du nombre de lanceurs verticaux, c'est-à-dire des cellules de lancement pour missiles ASTER. En raison des contraintes industrielles, cette évolution sera intégrée dès la construction du troisième bâtiment de la série, tandis qu'une opération de modernisation est prévue pour les deux premières unités. En effet, la première frégate est en cours de finalisation pour une livraison dans les prochains mois. À terme, les FDI françaises seront équipées du même nombre de lanceurs verticaux que celles actuellement destinées à la Grèce.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Laure Blin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9784

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : [Armées et anciens combattants](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2025](#), page 8224

Réponse publiée au JO le : [18 novembre 2025](#), page 9300